

Bulletin d'histoire politique

Pour une politique de sauvegarde de la vie familiale dans le Québec de l'entre-deux-guerres

Chantale Quesney



Volume 6, numéro 2, hiver 1998

Question sociale, problème politique : le cas du Québec de 1836 à 1939

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1063649ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1063649ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Quesney, C. (1998). Pour une politique de sauvegarde de la vie familiale dans le Québec de l'entre-deux-guerres. *Bulletin d'histoire politique*, 6(2), 74–82.
<https://doi.org/10.7202/1063649ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1998

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

**Pour une politique de
sauvegarde de la vie familiale
dans le Québec de
l'entre-deux-guerres**

•••

Chantale Quesney
Département d'histoire, UQAM

Les changements engendrés par l'industrialisation et l'urbanisation sont ressentis si profondément par la société québécoise vers la fin des années 1920 qu'ils provoquent la mise sur pied de la *Commission des assurances sociales*. Il est clair qu'il faut à tout prix définir les causes et les solutions à envisager afin de contrer les effets néfastes sur la famille:

La population de la Province de Québec a, pendant des siècles, mené une existence simple, reposant sur la famille et sur la paroisse. Sauf dans les centres plus peuplés, [...] elle n'était pas atteinte par les maux qui naissent de l'industrialisme. La famille se suffisait et elle pouvait toujours compter sur l'appui des voisins ou du groupement qui s'était formé autour d'elle. Les institutions et les communautés religieuses venaient ensuite à la rescousse pour le soin des enfants et des vieillards. Ce régime admirable a fonctionné avec succès pendant des siècles, mais aujourd'hui il est impuissant devant les complications et les dangers de la vie moderne; et l'armature sociale de la Province de Québec est insuffisante en ce qui concerne au moins la protection du foyer. Les progrès du machinisme et la surpopulation des villes en sont les causes principales: la famille est isolée quand elle n'est pas brisée, et si quelque malaise sociale la touche, elle ne peut plus compter sur ses propres ressources et doit se tourner vers les services dont l'objet est de lui venir en aide. (1)

En fait, l'État comme l'Église catholique s'entendent pour dire que l'institution familiale est menacée de désorganisation, voire d'éclatement. Elle ne suffit pas à assumer son rôle d'instance de gestion de la population justement

à l'heure où l'opinion publique remet en question l'efficacité des institutions charitables traditionnelles dans la prise en charge des dépendants. Ce constat concrétise une critique sociale qui sourd dès le tournant du siècle et qui s'alarme d'une augmentation des naissances illégitimes, de la délinquance juvénile et du haut taux de mortalité infantile, ainsi que d'une diminution des naissances et d'une perte de l'autorité paternelle. Le lourd tribut en vies humaines généré par la Première Guerre mondiale et par la Grippe espagnole accentuera le sentiment d'urgence quant à l'instauration de politiques et d'initiatives en faveur des familles les plus défavorisées.

Par conséquent, entre 1918 et 1939, plusieurs groupes de réformateurs s'attacheront à promouvoir l'assistance aux familles afin de sauvegarder l'unité familiale. L'importance de la solidarité familiale semble capitale pour la cohérence d'une société libérale comme celle du Québec de l'entre-deux-guerres. Elle l'est également pour l'Église catholique qui est à la fois réfractaire et partie prenante de cette société libérale. Le discours solidariste qu'elle véhicule à travers les publications de l'*École sociale populaire* l'illustre bien.

L'État libéral et la famille

En réponse aux changements découlant de l'avènement de l'État moderne et de l'économie libérale qui affectent l'institution familiale, la sociologue Jane Ursel soutient que l'État canadien aura fait en sorte d'instituer des lois accréditant le patriarcat afin de sauvegarder les fonctions de reproduction de l'institution familiale traditionnelle. Toutefois, ce n'est pas le seul rôle qu'est susceptible d'avoir joué le système patriarcal au sein de la société québécoise, puisqu'il contribuera également à renforcer la solidarité et la cohésion du groupe familial.

Le système patriarcal, qui répond à une *taxis* déterminée à partir de caractéristiques et de vertus sexuées dites héréditaires, relève d'une organisation des solidarités humaines qui prévalait bien avant la modernité et dont l'une des caractéristiques consiste en l'institution de devoirs réciproques liant les individus les uns aux autres. En effet, l'identité de genre, inhérente au système patriarcal, assigne des rôles, des privilèges et des devoirs complémentaires aux individus conformément à leur sexe. L'institution familiale traditionnelle répond ainsi à une structure sociale de type *holiste* où la dépendance hiérarchique de chaque individu par rapport à l'ensemble s'avère primordiale par opposition à une organisation sociale plus moderne qui se structure selon une division des «classes» basée sur une définition largement économique et ostensiblement plus ouverte à la mobilité sociale (2).

Par conséquent, la reconduction d'un ordre imposant des solidarités structurées selon une identité de genre contribue certes à assurer la pérennité de l'institution familiale grâce à l'adhésion obligée des membres au groupe domestique. Mais il se révèle en contrepartie susceptible de brouiller leur individuation et de compliquer l'authentification de leur originalité et de leurs aspirations personnelles. Ainsi, de par la structure de ses solidarités, la famille traditionnelle tend donc à rencontrer les exigences de ce que la sociologue Yvonne Castellan appelle le *mythe d'harmonie* (3). Les comportements sociaux des individus sont en quelque sorte harmonisés au sein du creuset familial.

Or, en soi, les structures «solidarisantes» de l'institution familiale s'avèrent éminemment utiles à la survie des individus alors que se développe l'urbanisation et l'industrialisation. La cohésion entre les membres d'une famille apparaît comme une forme d'adaptation à une situation nouvelle dans un régime où prévalait l'insécurité économique et la rareté des formes institutionnelles d'entraide (4). De plus, l'élaboration par la famille d'un certain nombre de représentations psychiques lui permet de donner corps au groupe et de renforcer l'image positive qu'il a de lui-même. Bien que les structures psychiques élaborées dans le groupe domestique peuvent parfois se révéler aliénantes pour les individus, la famille constitue une institution qui est également capable de les former et de les soutenir.

Il n'en demeure pas moins que les contraintes et les sacrifices individuels exigés par la famille s'avèrent souvent incompatibles avec l'idéal de liberté promu par les deux mouvances idéologiques caractéristiques de l'ère moderne que sont le libéralisme économique et la démocratie (5). Initialement entendu au sein du groupe restreint et privilégié des propriétaires fonciers pour la gestion des gouvernements (selon le libéralisme aristocratique de John Locke), et appliqué ensuite au capital (conformément à la «main invisible» du libéralisme économique d'Adam Smith), et donc à la sphère publique, le concept de liberté s'élargira au point d'inclure, par le processus démocratique, les droits et libertés de l'individu. Chacun, de l'exclu social aux nations opprimées, seront susceptibles de réclamer leur part de bonheur (6). De sorte qu'il est à propos de parler de *libéralisme* «comme forme de représentation de la logique sociale dominante du XIXe siècle (7)» et du début XXe siècle québécois dans la mesure où «les ramifications du libéralisme sont tellement nombreuses qu'on ne peut parler d'une seule pensée libérale (8)» John Stuart Mill pourra ainsi revendiquer, dans un essai datant de 1859, l'expression des libertés individuelles tant et aussi longtemps qu'elles ne nuisent pas à autrui, et ce d'autant plus si elles relèvent de la sphère privée alors qu'elles ne sont pas soumises à la caution du bien public (9).

Le défaut d'un tel concept tient à sa mise en pratique; la définition de la frontière séparant la *liberté de l'agent* de celle qui concerne *l'agent et l'autrui* est difficile à appliquer. La mesure utilitaire (ou l'horizon moral) qui sous-tend l'éthique libérale, à savoir la défense de l'individualisme et non pas de l'égoïsme, peut être aisément trahie. La récupération sociale du concept de liberté est donc susceptible de «glissements» divers conduisant à des abus (10), comme c'est notamment le cas lorsque les libertés du capital excèdent celles des droits individuels. Puisque la liberté individuelle et la liberté du marché et de la propriété se réclament du même concept émancipateur, cela autorise (sur le plan du discours) le libéralisme économique à dominer (dans la pratique) l'expansion des droits et libertés des individus promu par l'idéologie démocratique afin de mettre au premier plan les droits de propriété et de la liberté du capital (11).

Aussi, il appert que la contradiction liée à l'espace dévolu aux libertés est susceptible de heurter directement l'individu du groupe familial, alors que les contraintes du foyer domestique servent non seulement l'institution familiale elle-même, mais également le discours libéral de la société. Car si les pratiques liées à la reconduction des solidarités entrent apparemment en contradiction avec le credo émancipateur du nouvel ordre libéral et individualiste, elles renforcent, en vérité, l'efficace d'une modernité étatique et d'une économie de marché justement parce qu'elles autorisent l'accréditation sociale d'un discours émancipateur dont les retombées s'avèrent profitables tant sur les plans politique qu'économique. Cependant, si les retombées de cette accréditation rapportent avant tout aux pratiques liées à la sphère publique, elles desservent, en contrepartie, celles de la sphère privée sur lesquelles les premières s'appuient néanmoins. En somme, dans la mesure où l'indépendance est partie prenante du discours émancipateur, le paradoxe qui nourrit la société libérale pourrait se résumer comme suit: au sein même d'une société qui «carbone» à l'exploitation du concept de liberté, peu de gens peuvent se targuer d'être indépendants s'ils ne sont pas d'abord dépendants de liens familiaux (12).

Ainsi, lorsque l'on considère la gestion d'une société libérale, la structure de la famille traditionnelle concourt très certainement à la cohésion de cette société. D'une part, en faisant en sorte d'assumer une bonne part des coûts de l'assistance des individus, le réseau des solidarités familiales permet l'efficacité d'une économie libérale (13). D'autre part, la cohésion du foyer domestique qui modèle un univers psychique apte à transmettre des valeurs qui uniformisent en partie le comportement des individus, fait en sorte de faciliter le maintien de l'ordre social et de conforter le pouvoir d'un État

libéral (14), en plus d'assurer un discours émancipateur qui, d'un côté, promeut une éthique libérale selon laquelle les individus doivent être indépendants et responsables de leur propre destin (15), et qui, de l'autre, autorise des pratiques qui n'accréditent qu'une liberté instituée et réservée à l'ultime fin d'une fructification du capital.

L'Église catholique et la famille

Lorsque l'on s'attarde aux rapports qui unissent l'Église catholique de l'époque aux solidarités familiales, la compréhension des enjeux qui sous-tendent la logique libérale de la société québécoise se complexifie davantage. Accréditant bon nombre des préceptes de cette société libérale, l'Église n'en critique pas moins les pratiques qui ont destitué ses pouvoirs politiques au rang de pouvoirs symboliques au XIXe siècle et qui autorisent encore au XXe siècle des abus susceptibles de nuire aux familles catholiques.

À la fois pour raffermir son pouvoir et légitimer adéquatement son existence au sein du social (16), elle cherchera à étendre les principes qui sous-tendent la *taxis* familiale à l'ensemble de la société afin de rebâtir un ordre théocentrique qui se donne à voir comme un système cohérent d'un «civisme social» pour limiter les «glissements» du régime libéral et contrer l'avancée socialiste et communiste (17). Dès 1879, le pape Léon XIII réactualise ainsi la philosophie de Saint-Thomas d'Aquin en la hissant au statut de philosophie officielle de l'Église catholique. Malgré que la philosophie thomiste soit vieille de plus de six siècles, elle a le mérite de mobiliser ses adeptes pour la formulation et la mise en pratique de projets articulés pouvant contrebalancer les carences du régime libéral, tout en offrant à l'institution cléricale québécoise l'occasion d'encourager les initiatives susceptibles de légitimer sa présence en tous lieux (18). En effet, la conception thomiste d'un ordre social qui affirme la dépendance organique de tous les éléments sociétaux grâce à une médiation hiérarchique des pouvoirs et des devoirs — du spirituel au temporel — trouve conséquemment son expression la plus essentielle non dans l'individu, mais dans le plus petit groupe qui soit, c'est-à-dire la famille traditionnelle.

Ce phénomène est manifeste lorsqu'on analyse le discours des membres de l'*École sociale populaire* (ESP). Bien que ceux-ci s'imposent dès les années 1910 comme un groupe de militants à l'avant-garde de l'Église québécoise (19), ils n'en chercheront pas moins à diffuser une idéologie inspirée de la cosmovision thomiste en réponse aux effets néfastes du libéralisme sur

l'institution familiale. Aussi est-ce justement parce que la famille traditionnelle est partie prenante de cette cosmovision que les collaborateurs de l'ESP feront la promotion d'actions salvatrices pour prévenir l'éclatement de cette institution.

Craignant que les contrecoups d'une désorganisation des familles québécoises ne menacent la socialisation des individus et l'accroissement de la population, les membres de l'ESP mettront de l'avant un discours et des initiatives qui valorisent le bien-être matériel et moral de la vie de famille. D'un côté, l'acceptation nouvelle de valeurs qui ébranlent les fondements moraux de la famille, ainsi que l'avènement de nouvelles pratiques individuelles issues de la société consommation, freinent à coup sûr la fécondité des familles québécoises, mais la pauvreté engendrée par les abus du système capitaliste qui n'octroie, bien souvent, que des salaires de misère, contribue, selon l'ESP, largement à la mortalité infantine et à décourager les familles d'avoir de nombreux enfants. Car la pauvreté liée à la difficulté de gagner un revenu familial décent commandent des pratiques qui désaffilient les individus et, par là même, entravent les rôles initiaux de l'institution familiale; que l'on songe simplement aux pères qui doivent travailler sept jours sur sept, aux mères et aux enfants qui quittent le foyer pour joindre le marché du travail et à la difficulté de se procurer un logement salubre, des soins médicaux appropriés ainsi que de la nourriture de qualité. Les membres de l'ESP dénonceront ainsi un grand nombre de ces pratiques tout en tentant de leur trouver des remèdes, que ce soit par l'encouragement à la colonisation, la promotion d'une politique du respect du repos dominical, la réclamation de logements ouvriers ou l'implantation de succursales de la Goutte de lait. D'un autre côté, la remise en question de l'efficacité du réseau institutionnel privé qui prévalait jusque là poussent indubitablement les membres de l'ESP à oeuvrer au «perfectionnement» des familles québécoises afin de transférer une partie de la clientèle institutionnelle à ces familles, ou mieux encore, à éviter que des individus ne rejoignent cette dite clientèle; c'est en ce sens que l'on peut interpréter la revalorisation des rôles parentaux. On pense à la scientification des tâches ménagères, à l'éducation des femmes, au féminisme chrétien, à la réforme du droit successoral ainsi qu'à l'accréditation de l'autorité maternelle au sein du foyer. Même les allocations aux mères nécessiteuses, dans la mesure où elles destinent les prestations à la mère plutôt qu'au père, contribuent à une valorisation des fonctions maternelles. Alors que le vote plural, le respect du repos dominical, les allocations familiales versées aux pères tendent davantage à rattacher le père à sa famille.

Mais l'importance qu'accorde l'ESP à la vie de famille est, dans tous les cas, incontournable. Elle est LA condition essentielle pour le succès des fins et du rôle de l'institution familiale. Cependant, la vie de famille promue par l'ESP ne s'appuie pas sur la communication et la prise en compte des désirs individuels. Plutôt, elle se base sur le respect d'un ordre établissant préalablement la place de chacun ainsi que les devoirs et privilèges y afférent. De la promotion d'un *esprit de sacrifice* en réponse aux conflits familiaux, à la dénonciation de la poursuite d'aspirations individuelles pour la sauvegarde de l'*esprit de famille*, en passant par l'appel à la maîtrise et à la discipline de ses propres passions en vue du raffermissement de l'autorité parentale, tout doit concourir à l'attachement des individus au foyer domestique afin de contrer les effets funestes de l'individualisme. La dépendance entre les individus s'avère l'élément clé qui saura briser l'isolement des individus et limiter leur égoïsme au sein d'une société qui accrédite une liberté sans retenue. Selon les membres de l'ESP, la liberté des pratiques liées à la fructification du capital est un concept qu'il n'apparaît pas souhaitable d'étendre jusqu'aux individus; seule la Famille peut et doit aspirer à une relative autonomie.

L'ordre qui module les relations des membres de la famille traditionnelle se voudra ainsi étendu à l'ensemble de la société en vertu de la philosophie thomiste. Face à leurs craintes de voir les familles des classes les plus pauvres se désorganiser à la suite des difficultés matérielles imposées par le libéralisme, les membres de l'ESP mettront de l'avant une conception du politique qui, récusant l'individualisme, autorisera, par exemple, la promotion de la généralisation des allocations familiales, ou même, de l'institution d'un *salair familial*. En d'autres mots, ils seront justifiés de réclamer à l'État une reconnaissance à part entière de l'institution familiale en réponse aux carences systémiques du libéralisme économique dont la tendance est de refouler la gestion de cet espace social aux bonnes volontés charitables.

La promotion par l'ESP d'une solidarité familiale s'inscrivant au sein d'un régime sociétal organique qui trace *naturellement* la limite des libertés de chacune des instances sociales et qui médiatise, en somme, leurs pouvoirs non par la loi du marché, la collectivité étatisée, l'anarchie ou le totalitarisme, mais par une instance spirituelle transcendante gérée par l'Église, peut être vu comme le butoir *providentiel* aux glissements de la société libérale, ainsi que comme un rempart à la vie de famille pour la sauvegarder des assauts immodérés de cette société.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Ministère du Travail du Québec, *La Commission des assurances sociales de Québec*, sous la dir d'Édouard Montpetit, Québec, Les Publications du Québec, 1933, p. 13.
2. Yves Durand, *Les solidarités dans les sociétés humaines*, Paris, PUF, 1987, pp. 23-33.
3. Alors que Y. Castellan parle du *mythe d'harmonie*, D. Cooper parle d'une socialisation *excentrique* de l'individu, entre autres par les phénomènes de l'*agglutinement des gens* et de la création de rôles socialement déterminés qui permettent difficilement à l'individu de prendre en charge de son identité. Voir Yvonne Castellan, *La famille*, Paris, Presses de l'Université de Montréal, 1982 et David Cooper, *Mort de la famille*, Paris, Éditions du Seuil, 1972.
4. Bettina Bradbury, «L'économie familiale et le travail dans une ville en voie d'industrialisation: Montréal dans les années 1870», in *Maîtresses de maison, maîtresses d'école: Femmes, familles et éducation dans l'histoire du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983, pp. 287-318; Renée Brien-Dandurand et Françoise-Romaine Ouellette, *Entre autonomie et solidarité: Parents et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1992; Tamara K. Hareven, «Les grands thèmes de l'histoire de la famille aux États-Unis», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 39, no. 2, 1985, pp. 185-209.
5. Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, *La société libérale duplessiste*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1994, p. 139.
6. Claude Couture, *Le mythe de la modernisation du Québec: des années 1930 à la Révolution tranquille*, Montréal, Éditions du Méridien, 1991, pp. 24-29.
7. Jean-Marie Fecteau, «La construction d'un espace social: les rapports de l'Église et la question de l'assistance publique au Québec dans la seconde moitié du XIXe siècle», in *L'histoire de la culture et de l'imprimé: Hommages à Claude Galarneau*, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université Laval, 1996, p. 69.
8. Couture, *op. cit.*, p. 29.
9. John Stuart Mill, *De la liberté*, Paris, Presses pocket, 1990.
10. Pour une analyse de quelques uns des glissements qui se sont produits lors de la mise en pratique de l'idéal libéral, lire Charles Taylor, *Grandeur et misère de la modernité*, Montréal, Bellarmin, 1992.
11. Bourque, Duchastel et Beauchemin, *op. cit.*, p. 139.
12. Bien qu'exprimé différemment, les auteurs Barrett, McIntosh et Zaretsky soulèvent cette contradiction. Michèle Barrette et Mary McIntosh, *The Anti-Social Family*, Londres, Verso, 1991, p. 48; Ely Zaretsky, «The Place of the Family in the Origins of the Welfare State», in *Rethinking the Family*, New York, Longman, 1982, p. 193.
13. Dandurand et Ouellette, *op. cit.*, p. 10.
14. Cooper, *op. cit.*, p. 26.
15. Zaretsky, *op. cit.*, pp. 193-195.

16. Pierre Thibault, *Savoir et pouvoir. Philosophie thomiste et politique cléricale au XIXe siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1972; Fecteau, *op. cit.*
17. Gilles Routhier, «L'ordre du monde. Capitalisme et communisme dans la doctrine de l'École sociale populaire, 1930-1936», *Recherches sociographiques*, vol. 22, no. 1 (janv.-avril), 1981, pp. 7-47.
18. É. Poulart in Thibault, *op. cit.*, pp. XIV-XIX. Voir aussi: Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Le XXe siècle: Tome 1, 1898-1940*, sous la dir. de Nive Voisine, Montréal, Boréal, 1984, p. 49; et Marie-Dominique Chenu, *La «doctrine sociale» de l'Église comme idéologie*, Paris, Éditions du Cerf, 1979, p. 19.
19. Chenu, *op. cit.*, pp. 25-29; G. Raymond Laliberté, «Dix-huit ans de corporatisme militant. L'École sociale populaire de Montréal, 1933-1950», *Recherches sociographiques*, vol. 21, no. 1-2, 1980, p. 61.